



Syndicat CGT du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté  
5 avenue Garibaldi / 4 square Castan  
21000 Dijon / 25000 Besançon  
Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)  
[21cgt@bourgognefranchecomte.fr](mailto:21cgt@bourgognefranchecomte.fr)

Besançon le 21 janvier 2018

Madame la Présidente  
Conseil Régional de Bourgogne.Franche-Comté  
4 square Castan  
25000 Besançon

Courrier envoyé par mail le 21/01/19 et en recommandé avec A/R

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5  
Du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève reconductible à partir du 1<sup>er</sup> Février 2019.

Notre organisation syndicale, dépose ce préavis de grève qui débutera vendredi 1<sup>er</sup> février à 00H jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2019 00h

Afin de permettre aux personnels et agents syndiques et non syndiques de notre collectivité relevant de notre fédération des services publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions nationaux et locales décidés, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences partant du vendredi 1<sup>er</sup> Février 2019 à 00H jusqu'au 1<sup>er</sup>  
Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale  
Catherine Salvadori

